



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**-
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016**

L'An Deux Mil Seize, le Jeudi 22 du mois de Septembre à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 16 Septembre 2016, à la salle du Conseil de la Mairie, Place des Anciens Combattants, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

Conformément à l'Article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du Conseil Municipal est publique.

Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :

- Mme Béatrice BLANCO, Mme Rachel MEUNIER-FAVIER, Mme Valérie GRANGEON, **Adjoints**
- M. Michel DURAND, M. Michel PEATIER, M. Sébastien BONNEFOI, Mme Nathalie BARBIER, M. Alain PERRIN, M. Gilles GIRAUDON, Mme Michelle BROSSIER, Mme Brigitte DEVEAUX (A partir de 19h50), **Conseillers Municipaux**

Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :

- Néant

Procuration(s) :

- LANCERY-FORESTIER Laura donne pouvoir à BLANCO Béatrice
- BEM MARQUES MARTINS Paula donne pouvoir à GIRAUDON Gilles
- SONNTAG Jean-Jacques donne pouvoir à MEUNIER-FAVIER Rachel
- DEVEAUX Brigitte donne pouvoir à PEATIER Michel (Jusqu'à 19h50)
- ROHMER Nicole donne pouvoir à BONNEFOI Sébastien

Secrétaire de séance :

M. Sébastien BONNEFOI

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance / Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 30 Juin 2016 et du 15 Juillet 2016
- Décisions du Maire

FINANCES

- Sortie d'un bien mobilier (véhicule) de l'inventaire du patrimoine communal
- Subvention AMIMM : Reversement à l'école de musique de Saint-Cyprien et à Mosaïque

RESSOURCES HUMAINES

- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} Novembre 2016

ADMINISTRATION GENERALE

- ACTES : renouvellement de la dématérialisation du transfert des actes administratifs

INTERCOMMUNALITE

- Rapports d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération Loire Forez : Rapports annuels des transports, des ordures ménagères, de l'assainissement et rapport d'activité global.

SERVICE DE L'EAU

- Rapport d'activité 2015

VOIRIE

- Convention avec ENEDIS (Ex ERDF) pour l'implantation d'un poste de distribution d'électricité
- Classement des voiries communautaires (Délibération reportée)
- Classement parcelles communales : Allée des Tilleuls et rue des Bruyassons au domaine public routier

QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu sommaire des commissions municipales
- Elections Présidentielles et législatives en 2017
- Prochaines échéances

Délibérations du Conseil Municipal du 22 Septembre 2016

Effectif légal du conseil municipal : 19
Nombre de Conseillers en Exercice : 16

Nombre de membres Présents	11
Nombre de suffrages exprimés	16
<i>Dont nombre de Procuration(s)</i>	5
<i>Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote</i>	0

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

1. Désignation du secrétaire de séance / Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 30 Juin 2016 et du 15 Juillet 2016

M. Sébastien BONNEFOI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Procès –Verbal du 30 Juin 2016 est approuvé à l'unanimité des votants.
Le Procès –Verbal du 15 Juillet 2016 est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Communication du Maire

Date	Objet	Entreprise / Personne	Montant	Durée
Mai 2016	Contrat de maintenance et d'assistance du serveur HP	AMIELEC	1 242€ / an	1 an
Mai 2016	Extension de garantie serveur HP	AMIELEC	524.40€ / an	1 an
Juin 2016	Audit annuel serveurs	Berger Levraut	420€ / an	3 ans
Juillet 2016	Diagnostic et vérification périodique des aires de jeux et équipements sportifs	Alpes Contrôle	924€ pour 2 ans	2 ans
Juillet 2016	Maintenance des systèmes de désenfumage des ERP	Dessautel	336€ / an	3 ans

Août 2016	Contrat de détection et de télésurveillance des bâtiments	SARL MADAY SECURITE	274.97€ / Trimestre	3 ans
Septembre 2016	Contrat de maintenance HOTLINE à l'école	Informatique Dom	1 620€ / an	1 an
Septembre 2016	Maintenance et dégraissage hottes au restaurant scolaire	DHLF	624.24€ / an	1 an
Septembre 2016	Maintenance Alarmes à incendie	Dessautel	1 176€ / an	3 ans
Septembre 2016	Maintenance blocs sortie de secours	Dessautel	603€ / an	1 an

FINANCES

3. Mise à jour de l'inventaire de la commune - Destruction d'un véhicule

Monsieur Le Maire rappelle que :

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (Valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation. La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol).

Le 29 Décembre 1992, un camion a été acheté, pour les services techniques, au prix de 26 754.99€. Ce bien n'a pas été amorti.

Sur proposition du Maire, le véhicule PEUGEOT J5 immatriculé 3519 WD 42 a été détruit par la société Brugeron Récupération le 5 avril 2016. Ce dernier a été remplacé par un camion FIAT DUCATO, immatriculé CF 317 JX, qui sera amorti sur 5 ans à partir de l'exercice 2017.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- sortir ce bien de l'inventaire pour cause de destruction.

La présente décision sera accompagnée d'un certificat administratif indiquant :

- ◆ Désignation précise du bien,
- ◆ N° d'inventaire (n° inventaire physique et inventaire comptable si différent),
- ◆ Date et valeur d'acquisition (valeur historique),
- ◆ Valeur nette comptable (valeur historique – amortissements),
- ◆ Le compte par nature,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la mise à jour de l'inventaire des biens communaux par la destruction et l'achat d'un véhicule.

4. Subvention de l'AMIMM - Reversement aux écoles de musique de Saint-Cyprien et Veauchette

Monsieur Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 23 Mars 2016, une subvention de 1 070€ a été octroyée à l'Association Musicale Intercommunale Mario Meunier en faveur des élèves domiciliés à Saint-Cyprien, et accueillis dans l'une des écoles d'enseignement artistique adhérente à l'AMIMM au cours de l'année 2015-2016.

L'AMIMM reverse chaque année la totalité aux écoles de musique concernées au prorata du nombre d'élèves dans les conditions suivantes :

- 20 élèves à l'école de musique de Saint-Cyprien : 793€
- 7 élèves à Mosaïque de Veauchette : 277€

Les écoles de musique et établissements d'enseignement bénéficiaires du reversement devront prendre acte que l'utilisation des fonds octroyés ne peut avoir d'autres objectifs que ceux définis à l'Article 2 de la convention.

La convention a été envoyée avec la convocation et est annexée à la délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la convention de reversement de la subvention versée à l'AMIMM ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.

RESSOURCES HUMAINES

5. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} Novembre 2016 - Suppression et création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour mémoire, dans sa séance du 11 Février 2016, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs au 01/03/2016 afin que celui-ci soit conforme à la réalité des besoins de la collectivité et aux inscriptions budgétaires.

Au regard :

- Des recommandations médicales du pôle santé au travail du CDG pour plusieurs agents ;

- Des besoins au Groupe scolaire ;
- Des besoins à l'entretien des bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification du tableau des effectifs au 01/11/2016, au travers de la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 28/35ème et la suppression d'un poste d'ATSEM à 34/35^{ème}.

Le tableau des effectifs est annexé ci-dessous.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 Février 2016 ;

Considérant l'avis du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion du 7 Septembre 2016, sur la suppression d'emploi;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'adopter la suppression et création d'emploi ainsi proposée.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} Novembre 2016.

SITUATION ACTUELLE AU 26 Août 2016

SITUATION FUTURE AU 1^{er} Novembre 2016

EFFECTIFS										EFFECTIFS									
Fonction	Durée hebdo.	Filtre	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut ¹	sa position ²	Durée hebdo	Temps partiel	Fonction	Durée hebdo.	Filtre	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut ¹	sa position ²	Durée hebdo.	Temps partiel
Directeur Général des services	35h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché Territorial	non titulaire art.3-2°	activité	35h		Directeur Général des services	35h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché Territorial	non titulaire art.3-2°	activité	35h	
Gestion des ressources humaines	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	titulaire	activité	35h		Gestion des ressources humaines	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	titulaire	activité	35h	
Gestion de la vie locale et du service de l'eau	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	titulaire	activité	35h		Gestion de la vie locale et du service de l'eau	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif principal 2ème classe	titulaire	activité	35h	
Comptable	30h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	titulaire	activité	30h		Comptable	30h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	titulaire	activité	30h	
Accueil, état civil et élections	32h30	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	titulaire	activité	32h30		Accueil, état civil et élections	32h30	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	titulaire	activité	32h30	
Agent postal communal	21h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	non titulaire art.3-3 1°	activité	21h00		Agent postal communal	21h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	non titulaire art.3-3 2°	activité	21h00	
Agent postal communal	9h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	non titulaire art.3-3 1°	activité	9h00		Agent postal communal	9h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Adjoint administratif 2ème classe	non titulaire art.3-3 2°	activité	9h00	
Chargé de travaux et d'urbanisme	31h30	techn	B	Cadre d'emploi des techniciens	Technicien principal de 2ème classe	titulaire	activité	31h30		Chargé de travaux et d'urbanisme	31h30	techn	B	Cadre d'emploi des techniciens	Technicien principal de 2ème classe	titulaire	activité	31h30	
Responsable des services techniques	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Agent de maîtrise	titulaire	activité	35h00		Responsable des services techniques	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des agents de maîtrise	Agent de maîtrise	titulaire	activité	35h00	
Agent technique polyvalent	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique principal 2ème classe	titulaire	activité	35h00		Agent technique polyvalent	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique principal 2ème classe	titulaire	activité	35h00	
Agent technique polyvalent	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	35h00		Agent technique polyvalent	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	35h00	
Agent technique polyvalent	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	35h00		Agent technique polyvalent	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	35h00	
Cuisinier du restaurant scolaire	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	activité	35h00		Cuisinier du restaurant scolaire	35h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique principal 1ère classe	titulaire	activité	35h00	
Gestionnaire du restaurant scolaire	28h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	28h00		Gestionnaire du restaurant scolaire	28h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	28h00	
Agent d'entretien polyvalent	32h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	32h00		Agent des écoles polyvalent	32h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	32h00	
Agent d'entretien polyvalent	24h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	24h00	50%	Agent des écoles polyvalent	24h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	24h00	50%
Agent d'entretien polyvalent	28h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	28h00		Agent d'entretien polyvalent	28h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	28h00	
Agent d'entretien polyvalent	25h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	25h00		Agent d'entretien polyvalent	25h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	25h00	
Agent d'entretien polyvalent	27h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	27h00		Agent des écoles polyvalent	27h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	titulaire	activité	27h00	
Apprenti APR	35h00	techn	C		Apprenti	non titulaire	activité	35h00		Apprenti APR	35h00	techn	C		Apprenti	non titulaire	activité	35h00	
ATSEM	34h00	Médecin soc	C	Cadre d'emploi des ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe	titulaire	activité	34h00		ATSEM	34h00	Médecin o soc	C	Cadre d'emploi des ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe	titulaire	activité	34h00	
ATSEM	34h00	Médecin soc	C	Cadre d'emploi des ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	non titulaire art.3-2	activité	34h00		Agent des écoles polyvalent	28h00	techn	C	Cadre d'emploi des adjoints technique	Adjoint technique 2ème classe	non titulaire art.3-2	activité	28h00	
Policeur municipal	35h00	Police	C	Cadre d'emploi des Brigadiers-chef principal	Brigadier chef principal	titulaire	activité	35h00		Policeur municipal	35h00	Police	C	Cadre d'emploi des Brigadiers-chef principal	Brigadier chef principal	titulaire	activité	35h00	
Poste vacant	35h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Poste vacant	Non Pourvu		35h00		Poste vacant	35h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Poste vacant	Non Pourvu		35h00	
Poste vacant	35h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Poste vacant	Non Pourvu		35h00		Poste vacant	35h00	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs	Poste vacant	Non Pourvu		35h00	
Poste vacant	31h30	techn	B	Cadre d'emploi des techniciens	Poste vacant	Non Pourvu		31h30		Poste vacant	31h30	techn	B	Cadre d'emploi des techniciens	Poste vacant	Non Pourvu		31h30	

ADMINISTRATION GENERALE

6. Renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité en approuvant les conditions générales de mise à disposition dont les principaux points sont précisés ci-dessous :

Le Département s'engage :

- à mettre à disposition une solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, répondant à la réglementation en vigueur et aux évolutions réglementaires futures. La solution de dématérialisation proposée est celle du prestataire retenu par le Département de la Loire. La mise à disposition s'effectue dans les conditions fixées à l'article 3,
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'infogérance, d'assistance et de maintenance associées,
- à proposer les prestations d'assistance et d'accompagnement par l'intermédiaire du prestataire retenu par le Département, dans les conditions fixées à l'article 3.

La mise à disposition est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions générales par le représentant du bénéficiaire dûment habilité à cet effet. Cette mise à disposition sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans si le Département ne fait pas jouer sa faculté de dénonciation telle que prévue à l'article 6.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le renouvellement au projet de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposé par le Département de la Loire.
- de l'autoriser à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **ACCEPTE** le renouvellement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conditions générales de mise à disposition proposée par le Département de la Loire.

INTERCOMMUNALITE

7. Rapports d'activité 2015 Loire Forez - Assainissement, transport collectif et ordures ménagères

Lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2016, les élus ont pris acte des rapports annuels 2015 suivants :

- Qualité et prix du service public d'élimination des déchets
- Qualité et prix du service public de l'assainissement collectif
- Rapport du délégataire pour les lignes régulières de transports de voyageurs (lignes 125 et 309).

Lors du Conseil Communautaire du 13 Septembre 2016, les élus ont pris acte du rapport annuel 2015 suivant :

- Rapport d'activité global de la CA Loire Forez

Ils font état pour chacune des compétences, des actions réalisées en 2015 et des perspectives 2016.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces rapports doivent faire l'objet d'une présentation en Conseil Municipal.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation de ces rapports.

SERVICE DE L'EAU

8. Rapport d'activité 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales, par son article L.2224-5 impose aux Maires la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'eau potable.

Considérant que la distribution de l'eau est assurée directement par la commune en régie.

Vu le rapport présenté par Monsieur Le Maire,

M3 facturés par Alteau	140 579 m3
M3 revendus	94 376 m3
Taux de rendement	68%
Linéaire de réseau	24 km
Nombre d'abonnés	1110
Consommation des bâtiments communaux	2 439 m3
Prix de vente (part communale)	0.37€ HT / m3
Abonnement	47€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service d'eau potable de l'exercice 2015. Le document est consultable en mairie.

VOIRIE

9. *Implantation d'un poste de distribution d'électricité rue du Stade - Convention avec ENEDIS*

Monsieur Le Maire expose qu'un poste de distribution publique d'électricité (transformateur) va être implanté rue du stade. ENEDIS (ex ERDF) demande à la commune la mise à disposition du terrain cadastré AE 148. L'ensemble de l'opération est à la charge d'ENEDIS.

Monsieur Le Maire rappelle :

- Qu'en tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis est légalement investie de la mission de service public de distribution d'électricité (articles L 121-4 et L 322-8 et suivants du Code de l'énergie), qu'elle exerce au travers de contrats de concessions conclus avec les autorités locales compétentes en la matière (articles L. 322-1 et suivants du Code de l'énergie ; article L. 2224-31 du Code général des collectivités territoriales) ;
- Que pour mener à bien sa mission, elle développe, construit, entretient et exploite des ouvrages, parmi lesquels figurent des postes de distribution d'électricité ;
- Qu'à cette fin, elle est amenée à solliciter, dans les conditions fixées par les articles 7 et 9B du cahier des charges de concession applicable (la « Concession »), la mise à disposition de parcelles ou de locaux adéquats auprès de leurs propriétaires ;
- Que, pour les besoins de sa mission de service public, elle a sollicité de la commune de Saint-Cyprien qu'elle mette à sa disposition le terrain sis Rue du Stade, faisant partie de l'unité foncière cadastrée AE 0148, d'une surface de 20 m² ou le Local dont celle-ci est propriétaire ;

C'est dans ces conditions que les Parties ont négocié et conclu la convention jointe à la présente délibération.

La convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties pour la durée d'affectation au service public de la distribution d'électricité des Ouvrages.

Enfin, la convention est conclue à titre gratuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à la signer.

10. Classement parcelles communales en domaine public routier - Allée des Tilleuls et rue des Bruyassons

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Considérant que les parcelles cadastrées section AH n°241 et n°239, propriétés communale font partie intégrante du domaine public routier communal : VC 110, dite Allée des tilleuls (Cf. Plan en annexe).

Considérant que les parcelles cadastrées section AL n°241, n°223, n°225, n°209, n°195, n°213, n°203, n°217, n°160, n°231, n°212 et n°197, propriétés communale font partie intégrante du domaine public routier communal : VC 119, dite Rue des Bruyassons (Cf. Plan en annexe).

Il est proposé au conseil municipal de constater le classement en domaine public routier communal de ces parcelles. Le classement se fait par simple constat, sans enquête publique préalable, puisque ce classement n'a pas pour conséquence la non affectation, partielle ou totale, de la voie à la circulation générale, ni la remise en cause des droits d'accès des riverains.

Après constat de classement, la commune pourra demander au service du cadastre la suppression des parcelles concernées par incorporation dans le domaine non cadastré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE

- **CONSTATE** le classement des parcelles communales dans le domaine public routier communal ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau de classement ;

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Commission Communication – Démocratie locale

- Prises de vues de la commune avec un Drone : 3 sociétés consultées et deux devis reçus. La société retenue est ULMELEC 42 pour un montant de 2 295€. Il sera demandé de répartir les prises de vues à l'automne et au printemps.
- Bulletin municipal : le prochain est en préparation. Il comportera des pages se rapprochant de l'ancienne gazette.
- Plan de la commune : l'éditeur a donné gracieusement plus de plans que prévu. Une réception avec les annonceurs est organisée le 28 Septembre.
- Réunion publique : programmée le 24 Mars.
- Nouveau site internet : 2 prestataires retenus par la commission : Monclocher.com et Macommune.com.

Commission Environnement – Cadre de vie

- Fleurissement : concours des maisons fleuries a eu lieu en juillet et en août. Les remises des prix sont en cours.
- Du broyage non prévu sera fait rue de l'Hormet.

Commission Patrimoine bâti communal – Vie économique

- Les travaux de transformation de la chaufferie des logements de l'école sont en cours (passage du fioul au gaz). Le coût total de l'opération est 6 741,60€.
- Il y a un nouveau primeur au marché.

Commission Cohésion sociale

- Mutuelle « Ma Commune Ma Santé » : plus de 40 rendez-vous pris.
- Centre de loisirs : 50 enfants cypriennois ont fréquenté le centre de loisirs de Bonson cet été contre 31 en 2015.
- Semaine Bleue : 3/10 : loto intergénérationnel ; 6/10 : sortie au zoo de Saint-Martin-La-Plaine ; 13/10 : spectacle au Zénith.
- Colis des anciens : la société Valette a été retenue.
- Séniors en vacances : 102 participants dont 24 cypriennois.
- Commission Jeunesse à Loire Forez : compte rendu de Brigitte Deveaux.

Commission Animations et cérémonies

- Fête patronale : les festivités se sont toutes très bien passées. Le feu d'artifice fut de qualité.
- La prochaine commission se réunira le 10 Octobre pour travailler sur les vœux du Maire et le Téléthon.

Commission Vie associative – Sport – Culture

- La réunion d'information et de réservation des salles avec les associations se tiendra le samedi 29 Octobre.
- Comité des fêtes : 5 Novembre : soirée Saveurs et musiques du monde sur le thème des Caraïbes.

Commission Education – Conseil municipal des enfants

- A ce jour il y a 254 élèves au groupe scolaire Les Magnolias dont 161 élémentaires et 93 maternelles.
- Portail famille : ouvert et en service pour inscrire et payer en ligne.
- Sécurité à l'école : un exercice intrusion sur directive du Ministère de l'intérieur est en préparation avant les vacances de la Toussaint.
- Restaurant scolaire : hausse des effectifs en ce début d'année.
- Informatique école : Maintenance préventive du parc et installation de deux vidéoprojecteurs.
- CME : La 1^{ère} séance se tiendra le 7 Octobre.
- Conseil d'école le 7 Novembre.
- Prochaine commission scolaire le 26 Octobre à 18h.

Elections Présidentielles et législatives en 2017

Monsieur Le Maire rappelle le calendrier électoral 2017 et demande à tous les élus de se rendre disponible pour l'organisation des scrutins.

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017 : elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h50.

Fait à Saint Cyprien, le 24 Octobre 2016

**LE MAIRE
MARC ARCHER**

